

(...)  
**Société Civile Immobilière**  
**Capital social : (...) Euros**  
**Siège social : (...)**  
**RCS (...)**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DE DISSOLUTION PAR ANTICIPATION ET DE LIQUIDATION**

L'an (...), le (...) à (...)h, les associés de la Société Civile Immobilière (...), se sont réunis à (...), au (adresse...), en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

Monsieur (...), en sa qualité de Gérant et associé de la société civile immobilière (...)

Et

Mme (...), en sa qualité d'associée.

L'assemblée est présidée par (...).

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution par anticipation ;
2. Conséquence de la mise en liquidation volontaire ;
3. Assignation des pouvoirs au liquidateur ;
4. Assignation de tous pouvoirs pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

La société civile immobilière (...) au capital de (...) euros, ayant son siège social fixé au (...), dont l'expiration était fixée à (... années) à compter de la date de son immatriculation au RCS (...) par l'article 5 des statuts, est dissoute par anticipation à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

La société civile immobilière (...) au capital de (...) euros, ayant son siège social fixé au (...), est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Mr (...)

Né le .././....

Demeurant à (....)

Est désigné comme liquidateur.

Le siège social de cette liquidation est fixé au siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr (...) étant présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de liquidateur.

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif, et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles 390 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Les correspondances, actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés ou notifiés au siège de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ..h

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

Lieu..., le ....

Fait en quatre exemplaires

**Le Liquidateur**

Mr. (...)

**L'associée**

Mme (...)

Studio Mauro Michelini